

DÉFINIR ET DOCUMENTER

- Bien comprendre pour prévenir
- Se donner une définition commune de l'intimidation pour avoir un message cohérent
- Reconnaître toutes les formes d'intimidation
- Mieux comprendre et évaluer le phénomène, distinguer les termes (violence, intimidation, maltraitance, harcèlement, agression, agressivité, etc.)
- S'attarder davantage aux comportements d'agression uniques ou répétés plutôt que de chercher à les inscrire dans une définition d'intimidation, de violence, de conflit... (particulièrement dans la réalisation d'un portrait de situation)
- Reconnaître les impacts de l'intimidation sur la santé des individus
- Comprendre les facteurs de risque et les liens entre ceux-ci (racisme, sexisme, homophobie, âgisme, etc.)
- Réaliser une analyse fine des données disponibles pour mieux orienter l'action
- Diffuser les meilleures pratiques

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

- Reconnaître le rôle de premier plan des parents et les mettre au cœur de l'intervention
- Travailler avec tous les milieux, y compris les milieux locaux et régionaux
- Tous les acteurs sont concernés et doivent être impliqués (par et pour...)
- La cyberintimidation concerne tous les milieux et il faut lui donner sa juste proportion.

SENSIBILISER

- Prévenir c'est sensibiliser, et ce, dès le plus jeune âge
- Parler plutôt de civisme et d'entraide, le terme de l'intimidation n'est plus porteur auprès des jeunes (désensibilisation)
- Favoriser l'édification d'une société inclusive qui valorise la diversité, une culture d'égalité et de pacifisme, l'ouverture et le non-jugement
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'intimidation et ses conséquences
- Poursuivre la campagne gouvernementale de sensibilisation contre l'homophobie
- Axer les politiques et les actions sur le développement d'une société bienveillante et sécuritaire plutôt que sur le problème (phénomène de l'intimidation)
- Favoriser et encourager chez les personnes une prise de pouvoir saine
- Aider les personnes à reconnaître l'intimidation et à aller chercher de l'aide
- Encourager les témoins à briser le silence

ÉDUIQUER ET FORMER

- Développer l'affirmation de soi et l'empathie
- Faire la promotion des habilités sociales et de comportements d'entraide – à enseigner dès le plus jeune âge et de façon continue
- Former les parents, leur offrir des outils qui sont à leur portée, les impliquer à toutes les étapes
- Former les futurs intervenants de toutes disciplines
- Éduquer plutôt que d'imposer la tolérance zéro (approche éducative plutôt que punitive)
- Reconnaître l'importance des adultes comme modèles positifs
- Outiller les adultes qui jouent un rôle auprès des jeunes dans l'espace public
- Appliquer un code d'éthique dans les milieux sportifs visant à la fois les parents, les enfants, les entraîneurs et les bénévoles
- Favoriser le dialogue, la médiation et la justice réparatrice

PRÉVENIR, C'EST AUSSI INTERVENIR

- Adapter les interventions aux différentes réalités des individus
- Faire preuve d'ouverture afin de tenter de comprendre ce qui maintient les comportements (victimes, intimidateurs, témoins)
- Favoriser la concertation des acteurs et la mise en commun de l'expertise existante, mettre en place une démarche structurée concertée
- Évaluer les moyens mis en place : mesures quantifiables, reddition de comptes, imputabilité de tous les acteurs du milieu
- Se doter de règles claires et cohérentes pour éviter les comportements d'intimidation dans le monde réel et virtuel
- Se donner les ressources nécessaires pour être capable d'agir
- Utiliser et mieux arrimer les moyens existants et assurer le développement de nouvelles actions dans les cadres légaux et administratifs déjà existants
- Assurer le continuum des actions entre les milieux
- Relancer l'élaboration du Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones
- Mettre en place des initiatives de travail de milieu pour accompagner les aînés vulnérables

L'intervention doit se faire auprès des victimes, des auteurs d'intimidation, des témoins et de leurs proches.

CONDITIONS FAVORABLES À L'INTERVENTION

- Mobiliser les milieux et développer une vision systémique
- Comprendre le contexte pour bien intervenir (prendre en compte les individus en cause, les lieux, les motifs, etc.)
- Favoriser les pratiques collaboratives
- Renforcer la complémentarité, la coordination de l'ensemble des services et recours et assurer la cohérence des actions en matière d'intimidation
- Résister à la tentation du mur à mur
- Soutenir la formation des divers acteurs (personnel de la santé, scolaire, du monde du sport et du loisir, bénévoles, etc.)
- Établir des procédures d'intervention claires, les faire connaître, déterminer les rôles et les responsabilités de chacun
- Prévoir l'évaluation des actions posées et apporter les ajustements nécessaires
- Recenser et diffuser les bonnes pratiques
- Rendre accessible l'information à l'ensemble de la population

DÉNONCIATION - DÉCLARATION

- Encourager et soutenir la déclaration des actes d'intimidation dans tous les milieux (par exemple : scolaire, santé, travail, hébergement, etc.)
- Mettre en place des mécanismes de dénonciation efficaces, les faire connaître, assurer la confidentialité, créer un climat de confiance
- Valoriser le rôle des témoins en raison de l'impact important de leurs interventions
- Permettre de lever le secret professionnel chez les intervenants témoins de gestes d'intimidation

LÉGISLATION

- Légiférer n'est pas toujours la solution; des orientations, des politiques, des programmes, des plans d'action et des mécanismes permettent aussi d'intervenir efficacement
- Adopter le règlement encadrant les ententes de collaboration entre les milieux scolaire et policier, règlement prévu dans une disposition de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence
- Modifier la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'y inclure la notion d'intimidation et d'abus

PLAN D'ACTION

- Assurer la concertation des actions, leur continuum dans les différents milieux afin de créer des communautés bienveillantes
- Faire connaître et reconnaître les actions et les ressources existantes
- Parmi les moyens identifiés :
 - Promotion de bons comportements
 - Promotion d'activités de sensibilisation et de mobilisation collective permettant de se familiariser avec la diversité
 - Enseignement d'une utilisation responsable et sécuritaire des technologies de communication et des médias sociaux
 - Accompagnement des auteurs de gestes d'intimidation dans une approche réflexive pour que les situations d'intimidation ne se reproduisent pas en d'autres contextes
 - Enseignement de comportements de remplacement
 - Mesures de médiation et de justice réparatrice
 - Programme d'entraînement aux habiletés sociales
 - Système d'entraide par les pairs
 - Réseau des alliés
 - Comité de vigie
 - Utilisation des technologies de communication comme outils d'intervention
- Intégrer un volet autochtone au plan d'action

Le soutien des acteurs doit s'inscrire dans la continuité des actions mises en place.

AMÉLIORER L'INFORMATION

- Remédier à la sous-utilisation et à la méconnaissance des mécanismes existants
- Assurer la compréhension des encadrements légaux
- Développer et offrir des outils d'éducation juridique vulgarisée
- Répertorier les bonnes pratiques et les ressources existantes
- Développer des stratégies de communication pour rejoindre les aînés
- Aborder différentes thématiques qui préoccupent les jeunes à l'école (par exemple : l'éducation à la sexualité, les dépendances, le suicide, etc.)

SOUTENIR LE " TRAVAILLER ENSEMBLE "

- Tous les acteurs se sentent interpellés par la lutte contre l'intimidation et expriment le désir de travailler ensemble
- Favoriser le travail intersectoriel à tous les niveaux
- S'assurer de la complémentarité des interventions
- Assurer le soutien à l'accompagnement
- Inscrire l'intimidation à l'ordre du jour des différentes tables de concertation existantes

IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS

- Favoriser l'action citoyenne
- Impliquer les parents, c'est un incontournable
- Favoriser l'implication des jeunes dans toutes démarches de prévention
- Mettre à profit les groupes de la société civile dans l'intervention
- Reconnaître et soutenir les contributions singulières des organismes communautaires et des travailleurs de rue
- Ne pas oublier les bénévoles parmi les acteurs à soutenir
- Impliquer le réseau municipal dans le soutien de l'action citoyenne
- Consulter les Autochtones dans l'élaboration du plan d'action

PARLER D'UNE MÊME VOIX

- S'assurer que le message véhiculé par l'ensemble des acteurs soit cohérent
- Prendre en compte les réalités des personnes ayant des limitations fonctionnelles
- Inscire l'intimidation dans la prochaine Politique québécoise de la jeunesse et dans la Stratégie d'action jeunesse

SOUTENIR LES COMPÉTENCES DES ACTEURS

- Donner aux acteurs les moyens d'agir et les soutenir en continu
- Développer des outils d'intervention adaptés aux différentes réalités des personnes et des milieux
- Développer le sentiment de compétence chez les intervenants et les bénévoles
- Intégrer la notion d'intimidation et de cyberintimidation dans la formation des intervenants (formation initiale et continue)
- Inclure l'intervention auprès des témoins dans la formation
- Mettre en place des communautés de pratiques
- Encourager les ordres professionnels à soutenir leurs membres en matière de lutte contre l'intimidation

TRAVAUX NÉCESSAIRES

- Poursuivre le développement des connaissances sur l'intimidation sous toutes ses formes
- Mieux comprendre les trajectoires de violence et d'intimidation
- Documenter les bienfaits de l'inclusion
- Faire un portrait de la situation en milieu universitaire
- Poursuivre les recherches-action sur les besoins des aînés
- Comment bien rejoindre les parents?
- Assurer l'évaluation de l'impact de la Loi n° 56
- Prévoir l'évaluation des mesures du plan d'action à venir